



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

DIRECTION DES COLLECTIVITÉS
LOCALES ET DU CADRE DE VIE

Perpignan, le 24 juin 2008

Bureau du Contrôle Administratif
et de l'Intercommunalité
Section Fonction Publique Territoriale

Affaire suivie par :
Bernadette BACHES
Tél. : 04.68.51.68.42
Fax : 04.68.35.56.84
Mél. : bernadette.baches@pyrenees-
orientales.pref.gouv.fr

PROCES VERBAL DE LA REUNION DE LA COMMISSION DEPARTEMENTALE CHARGÉE DU CONTRÔLE DES OPERATIONS DU SCRUTIN DU 23 JUIN 2008 RELATIF AU RENOUVELLEMENT DES REPRESENTANTS DES COMMUNES ET DES ETABLISSEMENTS PUBLICS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DES PYRENEES- ORIENTALES

En exécution de l'arrêté ministériel du 15 avril 2008, la commission départementale a été constituée par arrêté préfectoral du 9 mai modifié le 30 mai 2008. Cette commission s'est réunie le mardi 24 juin 2008 à 10 heures, à la Préfecture, salle Sabaté, dans les locaux de la Direction des Collectivités Locales et du Cadre de Vie, sis 5 rue Bardou Job.

Elle est composée de :

- Monsieur Henri AUGUSTY, directeur de préfecture, président, représentant le Préfet des Pyrénées-Orientales,
- Monsieur Pierre AYLAGAS, titulaire, maire d'ARGELES/MER
- Monsieur Louis CARLES, titulaire, maire de TORREILLES
- Monsieur Robert OLIVE, titulaire, Président de la Communauté de Communes ROUSSILLON CONFLENT, représentant des établissements publics
- Monsieur Hélios JORDA, chef de bureau, titulaire, fonctionnaire de Préfecture
- Madame Bernadette BACHES, titulaire, fonctionnaire de Préfecture

La commission a procédé au recensement et au dépouillement des votes parvenus à la Préfecture au plus tard le lundi 23 juin 2008 à 16 heures.

Adresse Postale : 24 quai Sadi-Carnot - BP 60951 - 66951 PERPIGNAN CEDEX

Téléphone :

☎ Standard 04.68.51.66.66
☎ D.C.L.C.V. 04.68.51.68.00

Renseignements : www.pyrenees-orientales.pref.gouv.fr/
contact@pyrenees-orientales.pref.gouv.fr

0081

Une seule liste de candidats a été présentée.

Ces opérations ont été effectuées d'une part, pour les représentants des Communes et d'autre part, pour les représentants des Etablissements Publics.

Ces opérations ont abouti aux résultats suivants :

A – REPRESENTANTS DES COMMUNES

1) Dépouillement des enveloppes extérieures

- Nombre d'électeurs inscrits : 221 représentant 4696 voix
- Nombre d'enveloppes reçues : 203
- Nombre d'enveloppes refusées : 1 hors délai
- Nombre d'enveloppes admises : 202 représentant 4402 voix

2) Dépouillement des enveloppes intérieures

- Nombre d'enveloppes refusées : néant

3) Dépouillement des bulletins

- Blancs ou nuls : 380 voix
- Exprimés : 4022 voix

4) Suffrages obtenus

Liste d'Union au service de toutes les collectivités territoriales et tous les établissements publics des Pyrénées-Orientales : 4022 voix

5) Sièges obtenus : 19

.../...

B – REPRESENTANTS DES ETABLISSEMENTS PUBLICS

1) Dépouillement des enveloppes extérieures

a) Communautés de Communes

- Nombre d'électeurs inscrits : 14 représentant 558 voix
- Nombre d'enveloppes reçues : 13 représentant 525 voix
- Nombre d'enveloppes refusées : néant

b) Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS)

- Nombre d'électeurs inscrits : 31 représentant 551 voix
- Nombre d'enveloppes reçues : 28 représentant 543 voix
- Nombre d'enveloppes refusées : néant

c) Autres établissements publics locaux (syndicats et divers)

- Nombre d'électeurs inscrits : 67 représentant 669 voix
- Nombre d'enveloppes reçues : 62 représentant 636 voix
- Nombre d'enveloppes refusées : néant

soit :

- Nombre d'électeurs inscrits : 112 représentant 1778 voix
- Nombre d'enveloppes reçues : 103 représentant 1704 voix
- Nombre d'enveloppes refusées : néant

2) Dépouillement des enveloppes intérieures

- Nombre d'enveloppes refusées : néant

3) Dépouillement des bulletins

- Blancs ou nuls : 83 voix
- Exprimés : 1621 voix

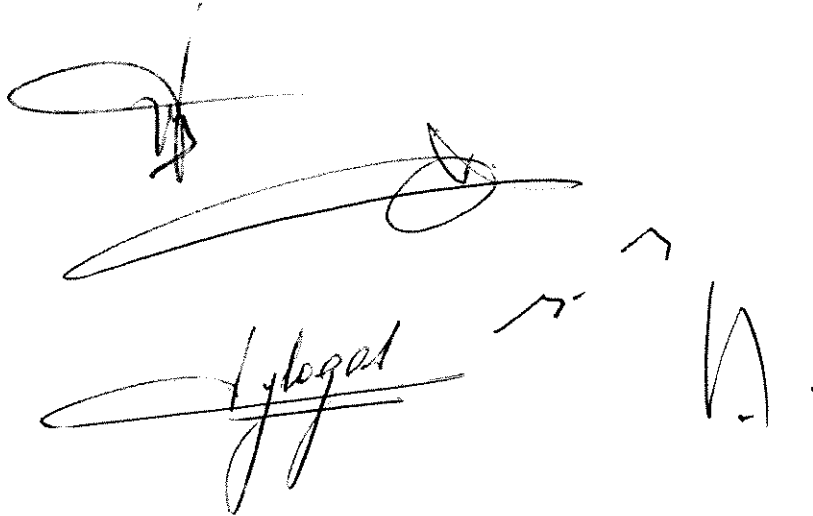
4) Suffrages obtenus

Liste d'Union au service de toutes les collectivités territoriales et tous les établissements publics des Pyrénées-Orientales : 1621 voix

5) Sièges obtenus : 3

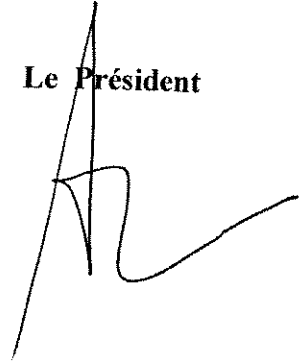
Au terme de ces opérations, sont déclarés élus au Conseil d'Administration du Centre Départemental de Gestion des Pyrénées-Orientales, les candidats figurant sur la liste ci-annexée.

Les membres de la commission



Handwritten signatures of the commission members, including one that clearly reads "Lylogat".

Le Président



Handwritten signature of the President.

ELECTIONS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE DE GESTION

SCRUTIN DU 23 JUIN 2008

LISTE D'UNION AU SERVICE DE TOUTES LES COLLECTIVITES TERRITORIALES ET TOUS LES ETABLISSEMENTS PUBLICS DES PYRENEES ORIENTALES

COLLEGE DES MAIRES (19 sièges)

(Abréviations : M. - Maire, C.M. = Conseiller municipal)

Titulaires

Suppléants

	Pierre AYLAGAS	M. d'ARGELES SUR MER	Damienne BEFFARA	M. de MILLAS
2	Joseph PUIG	M. de CLAIRA	Bernard FOULQUIER	M. de SAINT PAUL DE FENOUILLET
3	Françoise RIGOTTE	C.M. du SOLER	Michel MOIY	M. de COLLIJOURS
4	Louis PUIG	M. de PONTILLA-NYLS	Bernard REMEDI	M. de PRATS DE MOLLO
5	Jean VILA	M. de CABESTANY	Nicolas GARCIA	M. d'ELNE
6	Henri DEMAY	M. d'ILLE SUR TET	Alexandre REYNAL	M. d'AMELIE LES BAINS PALALDA-MONTALBA
7	Elle PUIGMAL	M. de SAINT ESTEVE	Jean-Louis CHAMBON	M. de CANOHES
8	Jacques PUMAREDA	M. d'ALENYA	Roger FERRER	M. d'ESTAGEL
9	Al in TORRENT	M. de CERET	Christian BLANC	M. des ANGLÉS
10	Guy PARES	M. de PIA	André BORDANEIL	M. de MAURELLAS LAS LIAS
11	Jean-Paul BATTLE	M. de BOMPAS	Jean REDE	M. de BANYULS SUR MER
12	René OLIVE	M. de THUR	Rémy ATTARD	M. de TROULLAS
13	Jean-Louis DEMELIN	M. de FONT-ROMEU	Christian OLIVE	M. du BOULOU
14	Daniel DELESTREE	M. d'OSSEJA	René BAATTOURE	M. d'ARLES SUR TECH
15	Jean-Pierre ROMERO	M. de PORT-VENDRIES	Gérard BILIE	M. d'ESPIRA DE L'AGLY
16	Louis CASELLES	M. de TOULOUGES	Francis MANENT	M. de SAINT-ANDRÉ
17	Robert GARRABE	M. de SAINT JEAN PLA DE CORTS	Claude PICAS	M. du PERTHUS
18	Yves PORTEIX	M. de SORDELE	Raymond LOPEZ	M. de SAINT GENIS DES FONTAINES
19	Jean Claude PORTEL LA	M. de CERBERE	Jean COLOMES	M. de L'ATOIR DE France
20	Raymond PI A	M. d'ORTAFFA	Henri DUFOUR	M. de SAINT FELIU D'AVALL
1	Gislène BELTRAN-CHARRE	M. de CORNEILLA LA RIVIERE	Jacques ROIGT	M. de IONFALBA
2	Alain FARRIOL	M. de REYNES	Jean AMOUROUX	M. de TRESSERE
3	Jacqueline ARMANCOU	M. de LA CABANASSE	Jean-Marie MAYDAT	M. de SERDINYA-JONCET
4	Jean MAURY	M. de RIA-SIRACH	Alain BOYER	M. de CAMPOUSSY
5	Jean-Claude PERALBA	M. de VIL LAQUE	Claude MORET	M. de NEFACH
6	Christian NIFOSI	M. de VILLELONGUE DES MONTS	Jean-Jacques THIBAUT	M. de THEZA
7	Emile VENDRELL	M. de CORBERE	Paul SCHRAIM	M. de CALCE
8	René DRAGUE	M. de VINCA	Roland NOURY	M. de SAINT JEAN LASSELLE
9	Marie-Christine GRAU	M. de RODES	Théophile MARTINEZ	M. de CASES DE PENE
10	Jean-François CARRERE	M. d'OPUL PERILLOS	Marie MAUPIN	M. de SAINT MICHEL DE LLOTTES
11	Gérard CAPO ET	M. de MARQUIXANES	Marcel FOURCADE	M. de LA LAGONNE
12	Auguste BLANC	M. de RABOUILLET	Pierre BATAILLE	M. de FONTRABOISE
13	Suzanne DELIEUX	M. de PORTA	Josette PUJOL	M. de CATTAR
14	Alain BOUSQUET	M. d'ELYNE	Ange LEON	M. de CARAMANY
15	Lucien JULIA	M. de MONTBOLO	Alphonse PUIG	M. de SAINTE COLOMBE DE LA COMMANDERIE
16	Gilberte PIDEIL	M. de FUILLA	Raymond POUGIET	M. d'ERR
17	Brigitte BAUX	M. de CALMEILLES	Jean-Marie MALIGNON	M. de COUSTOUGES
18	José VIVES	M. de VIRA	Pierre DE BESOMBES-SINGLA	M. de FALBERE

**LISTE D'UNION AU SERVICE
DE TOUTES LES COLLECTIVITES TERRITORIALES ET TOUS LES ETABLISSEMENTS PUBLICS QES
PYRENEES ORIENTALES**

COLLEGE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS (3 sièges)

Titulaires

Suppléants

1	Christian BOURQUIN Président de l'OFFICE PUBLIC HABITAT 66	Michel GARRIGUE Président du SIVM du FENOUILLEDES Maire de FOSSE
2	Robert OLIVE Président de la Communauté de Communes ROUSILLON-CONFLENT Maire de SAINT PELLU D'AMONT	Henri PUJOL Président du SIVOM des 2 CORBERES Maire de CORBERE LES CABANES
3	Fernand ROIG Président du SYDETOM (Syndicat départemental de traitement des ordures ménagères)	Jacques ARNAUDIES Président du SYDEL (Syndicat départemental d'electricité) Maire de VIVES
4	René ALA Président de la Communauté de Communes HAUT VALLESPIR	Raymond TRILLES Président de la Communauté de Communes CAPCIR - HAUT CONFLENT Maire de MATTEMALE
5	Michel MARTIN Président de la Communauté de Communes ILLIBERIS Maire de MONTESCOT	Alexandre PUIGNAU Président du SIVU du TECH Maire de LES CLUSES
6	Charles SCHERLE Président du SIVOM de la COTE RADIEUSE	José LLORET Président du CCAS Maire de VILLELONGUE DE LA SALANQUE



PRÉFECTURE DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

Direction des Collectivités Locales
et du Cadre de Vie

Perpignan, le

Bureau du contrôle financier
et des dotations des collectivités

ARRÊTÉ n° 227 /2008

Dossier suivi par :
Ghislaine Grané

**Nommant Madame Annie DEYMIER en qualité d'agent
comptable spécial de la régie autonome
d'exploitation touristique de PUYVALADOR RIEUTORT**

☎ 04.68.51.68 51

☎ 04.68.35 56 84

ghislaine.grane@pyrenees-orientales.pref.gouv.fr

• régie/arrêté nomination agent comptable Puyvalador

Le Préfet des Pyrénées Orientales,
Chevalier de la Légion d'Honneur

Vu les articles L. 2221-10 à 94 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière et les articles R2221-30 à 52 du même code relatifs aux dispositions propres à ces régies et tout particulièrement l'article R2221-30 sur les conditions de nomination et de révocation du comptable ;

Vu la délibération du 16 février 2008 (reçue à la sous-préfecture de Prades le 20 février 2008) du conseil d'administration de la Régie autonome d'exploitation touristique de Puyvalador Rieutort, proposant la nomination de Madame Annie DEYMIER en tant qu'agent comptable spécial de la Régie, à compter du 1^{er} janvier 2008 ;

Vu l'avis favorable sur cette nomination de Monsieur le Trésorier Payeur Général en date du 30 mai 2008 ;

Sur proposition de Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture des Pyrénées Orientales ;

ARRÊTE

Article 1 : Madame Annie DEYMIER est nommée en qualité d'agent comptable spécial de la Régie autonome d'exploitation touristique de Puyvalador Rieutort à compter du 1^{er} janvier 2008.

Article 2 : Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture des Pyrénées Orientales, Monsieur le Sous Préfet de Prades et Monsieur le Trésorier Payeur Général sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture des Pyrénées Orientales.

POUR AMPLIATION

Pour le Préfet, et par délégation
attaché chef de bureau

E. SIMON

Le Préfet,

Adresse Postale : 24 quai Sadi-Carnot - 66951 PERPIGNAN CEDEX

Téléphone : ☎ Standard 04.68.51.66.66
☎ DCLCV. 04.68.51.68.00

Renseignements : ☎ INTERNET : www.pyrenees-orientales.pref.gouv.fr
☎ contact@pyrenees-orientales.pref.gouv.fr

0087